



Febelgra
united in
graphics

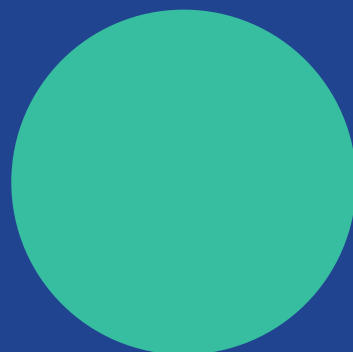
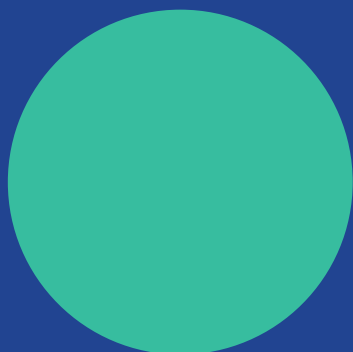
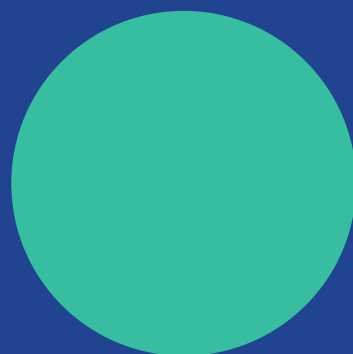
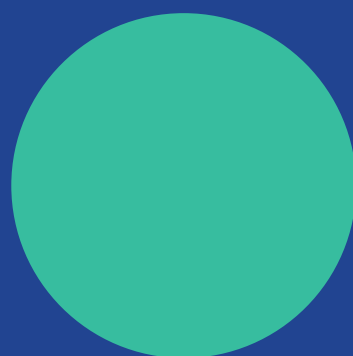
n°8

FIRST

sept 2026

Bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl

IMPRESSION



PPWR

Évolution de l'industrie
graphique

édition



3.

Édito

4.

Évolution de l'industrie graphique européenne

7.

PPWR : des clarifications pour notre secteur

8.

Nouvelle page du site Febelgra regroupant toutes les informations sur le PPWR et l'EUDR

9.

Febelgra plaide pour la prolongation du crédit d'impôt en faveur des publications papier

9.

Congé-éducation payé / Congé de formation flamand

11.

Taxe sur la publicité non adressée : une brochure adressée à tous les bourgmestres

12.

Intergraf : la voix de l'industrie graphique européenne

14.

Update chiffres

16.

Je me présente : Lynn Vermassen

17.

En bref

18.

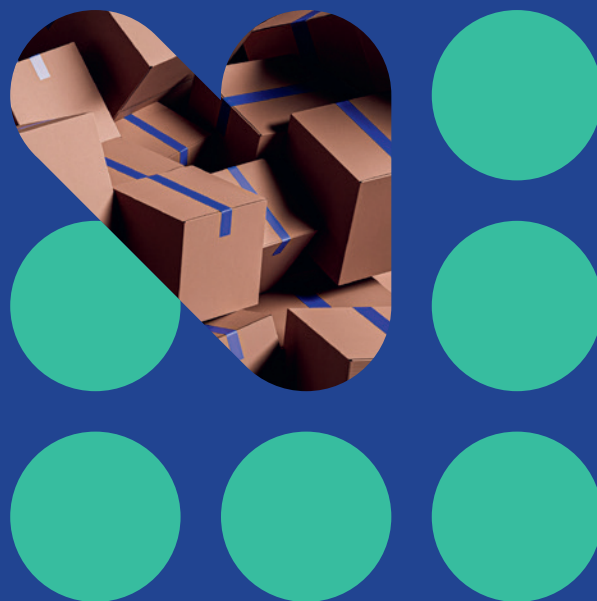
Activités

19.

Focus sur le papier

20.

Partners in Creativity



First Impression est le bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl
www.febelgra.be
 Suivez-nous sur les médias sociaux :



www.linkedin.com/company/febelgra
www.facebook.com/febelgra
www.instagram.com/febelgra

Rédaction Marisa Bortolin - Kelly Ciancimino - Lynn Vermassen - Anna Skrinnikova - Jeroen Van Eetvelde - Erik Van Laer

Adresse Febelgra asbl, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - T + 32 2 680 06 68 - info@febelgra.be

Impression Antilope De Bie Printing

E.R. Erik van Laer, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique asbl

Plus que jamais, aller de l'avant

Erik Van Laer - Directeur Général

Les vacances d'été sont terminées et septembre annonce déjà l'arrivée de l'automne et nous continuons d'avancer avec la même conviction.

L'analyse des chiffres belges de cette édition du First Impression révèle que notre secteur, malgré son indéniable valeur ajoutée, connaît un recul de son chiffre d'affaires et de l'emploi. L'aperçu des chiffres européens, également présenté dans ce numéro, confirme que la Belgique n'est pas un cas isolé. Ces chiffres nous permettent cependant d'**espérer une amélioration**.

De plus en plus de personnes et d'entreprises prennent conscience que la communication numérique donne une impression superficielle et peu marquante. Une belle lettre, un magazine papier de qualité, une brochure bien conçue : voilà ce qui marque réellement les esprits. Les jeunes, en outre, reçoivent très peu de supports papier, ce qui confère à la communication imprimée un impact bien plus important que le flot de « déchets » numériques auquel ils sont quotidiennement confrontés.

L'équipe Febelgra est donc pleinement mobilisée à aller de l'avant et est toujours prête à défendre vos intérêts. Vous lirez notamment dans ce numéro que nous avons clairement indiqué aux ministres concernés que le crédit d'impôt est également crucial pour les supports imprimés, non seulement pour les journaux, mais aussi pour les nombreuses organisations qui distribuent des magazines papier.

Vous trouverez également plus d'informations sur **notre action concernant la taxe sur les imprimés toutes-boîtes**. Nous avons clairement expliqué à tous les bourgmestres que ces imprimés sont généralement demandés par les commerçants locaux et qu'une taxe les pénalise par rapport aux boutiques en ligne internationales (américaines, chinoises, etc.). Nous avons également souligné que cette taxe additionnelle est devenue une véritable manne financière pour de nombreuses communes.

La **législation relative au PPWR** est également abordée. La première phase entre en vigueur le 12 août,

mais la mise en œuvre complète des nouvelles obligations n'est prévue qu'en 2030. Febelgra continuera bien entendu à vous apporter son soutien dans ce processus.

De nombreux sujets sont désormais réglementés au niveau européen. C'est pourquoi nous donnons également la parole à Intergraf, un représentant de notre organisation faîtière. Afin d'apporter un soutien pratique à nos membres, vous trouverez également sur notre site web une page dédiée à la durabilité qui regroupe toutes les informations et les documents modèles nécessaires.

Et depuis peu, Febelgra compte également **une nouvelle collaboratrice** en charge du département marketing, communication & événements, qui se présente également dans ce numéro.

Notre titre en dit long. Plus que jamais, Febelgra reste la référence, continue de vous soutenir auprès des pouvoirs publics, de vous informer et de s'engager pleinement à vos côtés, avec enthousiasme et détermination.

ACTUA

Évolution de l'industrie graphique européenne

Intergraf vient à nouveau de publier son rapport économique annuel, une source incontournable pour suivre l'évolution du secteur graphique européen. Le rapport présente les principales tendances économiques, les évolutions du marché ainsi que les chiffres clés du secteur. Tous les graphiques repris dans cet article sont issus de ce rapport. Nous vous avons sélectionné les informations principales. Selon le sujet abordé, les chiffres concernent les années 2023, 2024 ou 2025.

Profil du secteur

En 2023, l'industrie graphique comptait :

 **110.000**
entreprises

 **630.000**
travailleurs

 **85 milliard**
chiffre d'affaires

Alors que le chiffre d'affaires avait même dépassé en 2022 le niveau d'avant-Covid de 2018-2019, il s'est ensuite stabilisé. En 2023, le chiffre d'affaires est resté quasiment stable, avec seulement un très léger recul (voir graphique 1).

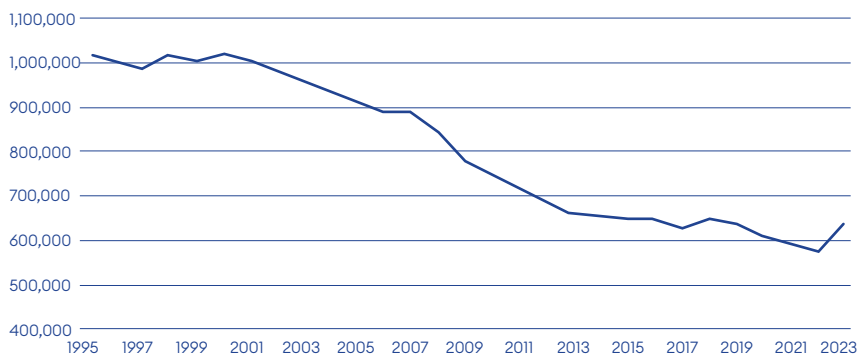
Il est intéressant de constater que l'emploi a de nouveau progressé en 2023, après plusieurs années de baisse jusqu'en 2022 (voir graphique 2), tandis que le chiffre d'affaires et le nombre d'entreprises sont restés stables cette même année (voir graphique 3). Cette hausse représente des dizaines de milliers d'emplois supplémentaires dans le secteur graphique européen. En 2023, le secteur comptait 630 000 travailleurs, contre un nombre encore largement inférieur à 600 000 en 2022.

Le secteur graphique européen se compose principalement de petites entreprises : en 2023, 95 % des entreprises comptaient moins de 20 travailleurs. Ensemble, elles généraient 30 % du chiffre d'affaires total du secteur. Les 5 % restants des entreprises représentaient, quant à eux, 70 % du chiffre d'affaires.

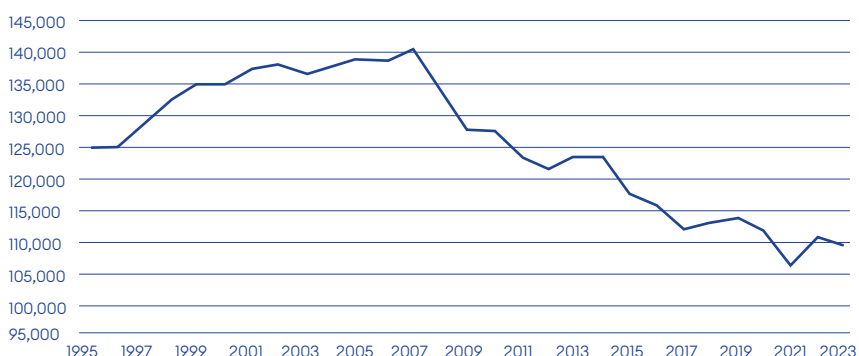
Graphique 1 CA dans le secteur graphique, 1995-2023, en million d'€.

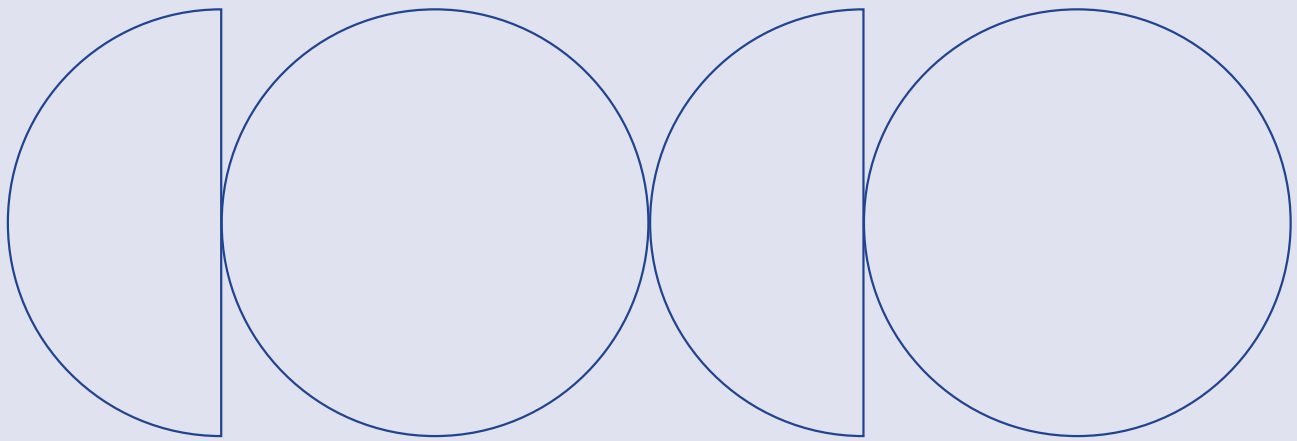


Graphique 2 Nombre de travailleurs dans l'industrie graphique européenne, 1995-2023.

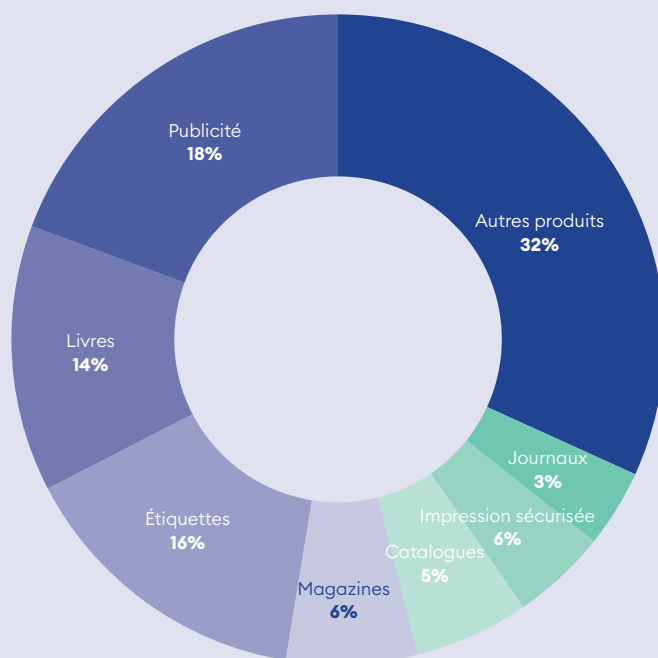


Graphique 3 Nombre d'entreprises graphique dans l'UE, 1995-2023.





Graphique 4 Part de la valeur de production, 2024, en %.

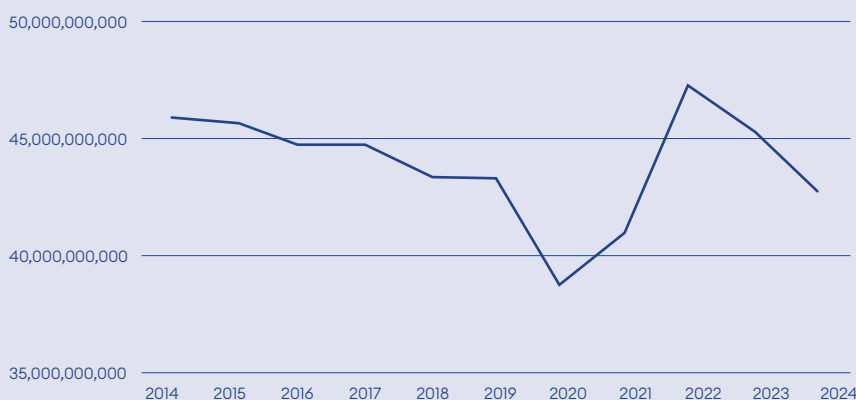


Le rapport montre également qu'en 2025, le secteur graphique européen a enregistré une croissance nominale de 4,1 % et une croissance réelle limitée à 0,8 %, portant la valeur totale de la production à 187,2 milliards d'euros. L'imprimerie graphique a reculé de 1 %, tandis que l'impression d'emballages et d'étiquettes a progressé de 2,3 %. Le secteur reste sous pression en raison de la baisse de la demande de papier graphique et de l'incertitude géopolitique et économique persistante. Les droits de douane américains sous la présidence de Trump, l'invasion russe de l'Ukraine ainsi que la fermeture du détroit d'Ormuz, entraînant une hausse des coûts du pétrole et du transport, ont exercé une pression supplémentaire sur le marché et les chaînes d'approvisionnement.

Valeur de la production

La valeur de la production reflète la valeur économique totale de l'ensemble des biens produits au sein du secteur. En 2024, elle s'élevait à 39 milliards d'euros pour l'industrie graphique dans les 27 États membres de l'UE (voir graphique 4). Cela représente 6,3 milliards d'euros de moins qu'en 2023, lorsque la valeur de la production atteignait encore 45,3 milliards d'euros. La tendance à la baisse observée depuis 2022 s'est poursuivie, faisant passer la valeur de la production sous le niveau de 2018 (voir graphique 5). La répartition entre les différentes catégories de produits est toutefois restée inchangée.

Graphique 5 Évolution de la part de valeur de production du total de produits imprimés, 2014-2024, en €.



Coûts salariaux

Les coûts salariaux restent un facteur important de la compétitivité de l'industrie graphique européenne. En ce qui concerne le coût salarial par ETP, la Belgique figurait en 2023 dans le top 3 des pays affichant les coûts salariaux les plus élevés, alors qu'elle occupait encore la sixième place en 2022. En 2023, le coût moyen par équivalent temps plein (ETP) en Belgique s'élevait à environ 70 000 euros (voir graphique 6).

En revanche, la Belgique a enregistré en 2023 le deuxième chiffre d'affaires par travailleur le plus élevé de tous les pays de l'UE, avec une moyenne de 220 000 euros par travailleur. Seule la Suisse affichait un chiffre d'affaires par travailleur supérieur.

Import & export

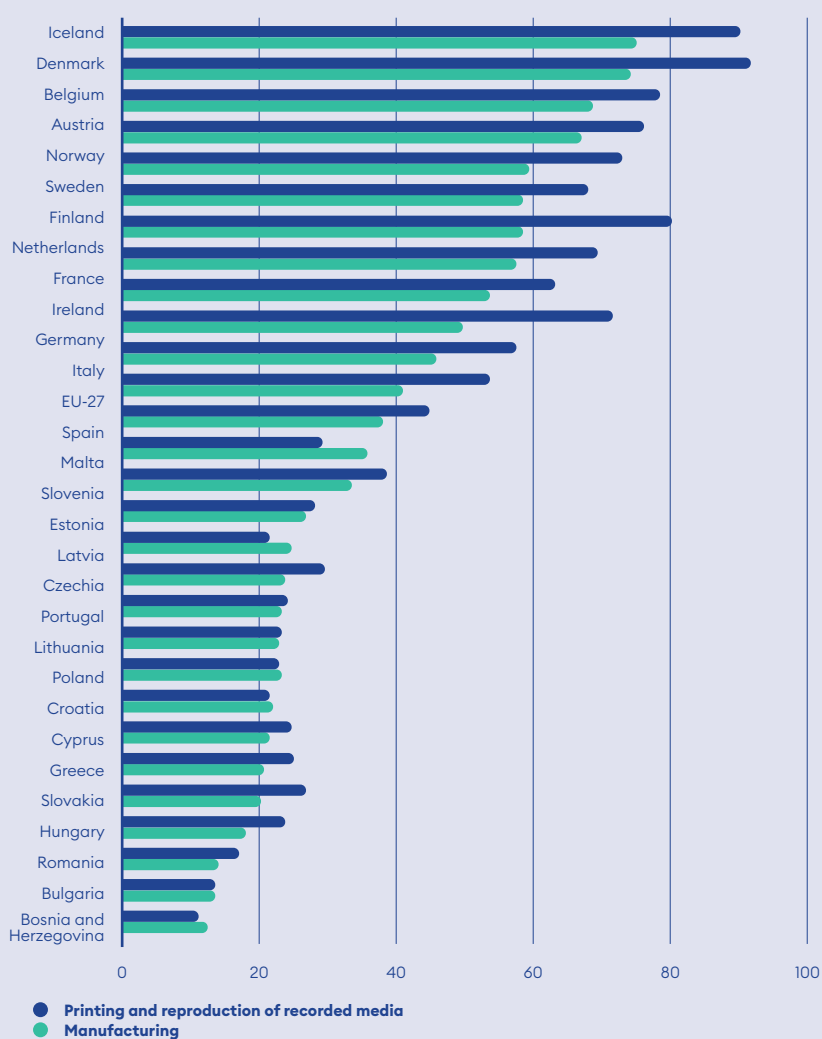
Importations

- En 2025, l'UE a importé pour près de 3,5 milliards d'euros de produits imprimés en provenance de pays hors UE. Après le recul enregistré en 2022 et 2023, les importations ont de nouveau augmenté en 2024 et 2025.
- 30 % des importations européennes de produits imprimés provenaient du Royaume-Uni, 28 % de Chine, 17 % du reste du monde, 14,9 % des États-Unis, 5 % de Suisse, 2,5 % du Canada et 1,5 % du Japon.
- Les livres de coloriage, cartes et calendriers restent les produits les plus importés.

Exportations

- En 2025, les États membres de l'UE ont exporté pour environ 4,6 milliards d'euros vers des pays hors UE. En 2024, ce montant s'élevait encore à 4,8 milliards d'euros, ce qui représente donc un léger recul.
- Les principaux destinataires des exportations étaient le « reste du monde » (40 %), la Suisse (21 %), le Royaume-Uni (16 %) et la Norvège (4 %). Les États-Unis, qui représentaient encore 16 % des exportations en 2024, ont complètement disparu du top 7 en 2025.
- Les trois produits les plus exportés restent les mêmes : les imprimés de sécurité, suivis des imprimés publicitaires et des livres.

Graphique 6 Coût salarial par ETP, en 2023, en milliers d'€.



Balance commerciale européenne

Les trois principaux exportateurs nets de produits imprimés restent également les mêmes en 2025 (voir graphique 7) :

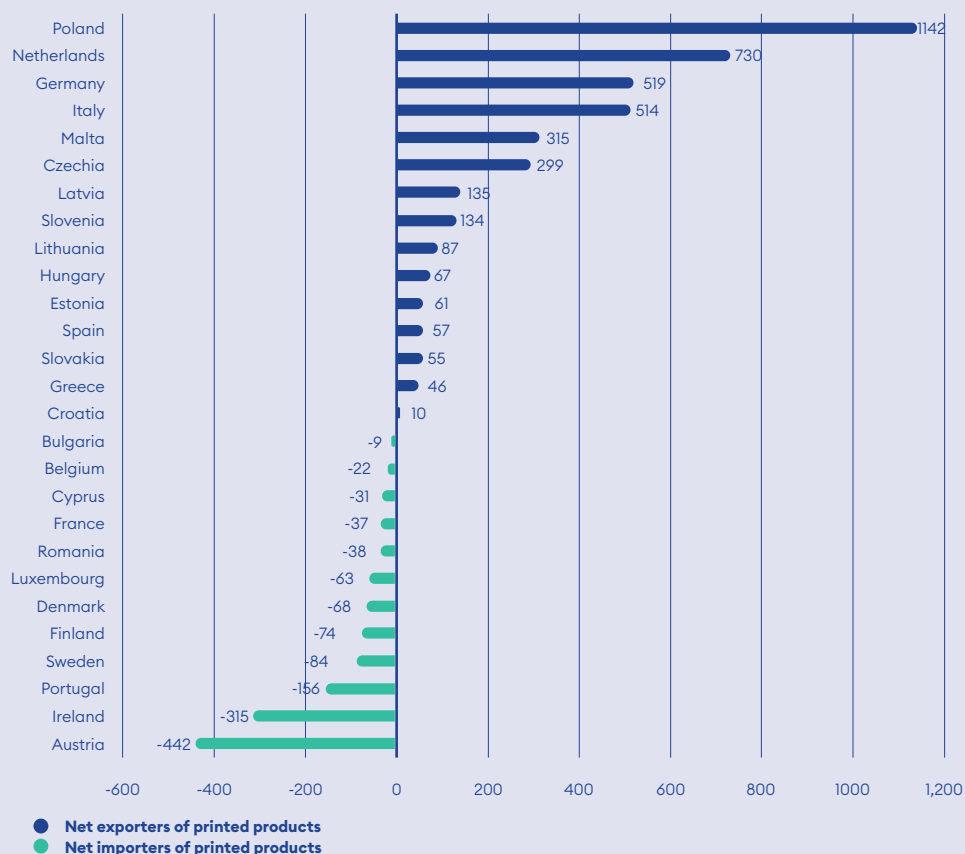
- Pologne** : +1,14 milliard d'euros
- Pays-Bas** : +0,73 milliard d'euros
- Allemagne** : +0,51 milliard d'euros

Selon ces chiffres, la Belgique a enregistré un déficit commercial de 22 millions d'euros, alors qu'elle affichait encore un excédent commercial de 9,5 millions d'euros en 2024. La Belgique n'était donc plus un exportateur net en 2025, mais devenait le deuxième plus petit importateur net (voir graphique 7). L'Autriche reste, comme en 2024, le principal importateur net, avec

un déficit de 442 millions d'euros. L'Irlande (-315 millions d'euros) et le Portugal (-156 millions d'euros) ont également conservé leur déficit commercial.

L'UE a de nouveau clôturé l'année 2025 avec une balance commerciale positive pour les produits imprimés : les exportations ont dépassé les importations de 1,2 milliard d'euros. Il s'agit toutefois d'un recul par rapport à l'excédent commercial de 2024, qui s'élevait à 1,9 milliard d'euros, ramenant ainsi la balance commerciale au niveau de 2023.

Sur les dix dernières années, la tendance montre toutefois une diminution de 34 % de cet avantage commercial.

Graphique 7 Balance commerciale des produits imprimés, intra et extra-UE, 2025.

Le rapport économique complet est disponible sur notre site web :



Source des chiffres : Eurostat (statistiques structurelles sur les entreprises et données PRODCOM), traitées par Intergraf dans son rapport économique 2026.

PPWR : des clarifications pour notre secteur

LÉGAL

Le PPWR est déjà en application depuis près de deux semaines. L'Europe a mis à disposition de nombreuses informations et précisions pour accompagner sa mise en œuvre. Parmi cette vaste documentation, nous avons sélectionné quelques sujets particulièrement pertinents pour notre secteur.

01 Stock existant

Qu'en est-il des emballages produits avant le 12 août 2026 ?

Les emballages produits avant le 12 août 2026 mais qui n'ont pas encore été mis sur le marché ne doivent pas être détruits, modifiés ou faire l'objet d'un nouvel étiquetage. L'identification unique obligatoire ainsi que le nom et l'adresse du fabricant peuvent être communiqués au

moyen d'un document d'accompagnement.

Pour les emballages produits après le 12 août 2026, ce type de document d'accompagnement ne peut être utilisé que si les informations ne peuvent pas être apposées directement sur l'emballage. Les emballages déjà mis sur le marché avant le 12 août 2026 peuvent rester sur le marché, même s'ils ne sont pas conformes au PPWR.

02 Traçabilité

L'identification est-elle requise pour chaque emballage individuel ?

Non. Le PPWR exige que les emballages puissent être identifiés de manière unique au moyen d'un numéro ou d'un équivalent. Cela ne signifie toutefois pas que chaque emballage, chaque composant d'emballage ou chaque exemplaire individuel doit être identifié séparément.

Des numéros de lot ou de série, des références de type ou des moyens d'identification similaires peuvent suffire,

à condition qu'ils permettent d'établir le lien avec la documentation technique et la déclaration de conformité correspondantes.

Prenons l'exemple d'un emballage de yaourt composé d'un pot, d'un couvercle et d'une étiquette : il suffit que les informations requises figurent sur l'un des éléments de l'emballage de vente. Si, en raison de la taille ou de la nature de l'emballage, ces informations ne peuvent pas y être apposées, elles peuvent être fournies au moyen d'un document d'accompagnement.

03 Labels et étiquettes

Quels labels et étiquettes sont considérés comme des emballages au sens du PPWR ?

Les étiquettes autocollantes fixées sur un autre article d'emballage ainsi que les étiquettes directement accrochées à un produit ou fixées à celui-ci, y compris les autocollants apposés sur les fruits et légumes, sont considérées comme des emballages dans le cadre du PPWR.

En revanche, les étiquettes sous forme d'autocollants apposées sur les pneumatiques conformément au règlement (UE) 2020/740 et contenant des informations sur l'efficacité énergétique et d'autres paramètres ne sont pas considérées comme des emballages.

04 Enveloppes

Les enveloppes sont-elles soumises au PPWR ?

Les enveloppes contenant des lettres, factures, relevés ou autres correspondances ayant une fonction de communication ne sont pas considérées comme des emballages au sens du PPWR, puisqu'elles ne sont pas utilisées pour contenir, protéger, ou présenter des produits. Les enveloppes vides vendues aux consommateurs pour un usage privé ne sont pas considérées comme des emballages.

En revanche, si les enveloppes contiennent un véritable produit, comme un catalogue ou un magazine, ou s'il s'agit d'enveloppes vides destinées à être utilisées comme emballages, elles sont considérées comme des emballages et sont dès lors soumises aux exigences du règlement.

05 Transport interne

Qu'en est-il des emballages utilisés pour transporter des produits entre différents sites de production d'une même entreprise ?

Les emballages produits par une même entreprise et utilisés en interne, sans aucune transaction commerciale, ne sont pas considérés comme ayant été mis sur le marché et ne sont donc pas soumis au PPWR.

En revanche, lorsqu'un emballage de transport est commandé auprès d'un fournisseur externe et utilisé pour transporter des composants entre différents sites de l'entreprise, cet emballage entre bien dans le champ d'application du PPWR.

06 Contrôles et sanctions

Des contrôles et des sanctions seront-ils déjà appliqués dès le 12 août ?

La Commission européenne souligne que l'application de la réglementation ne doit pas perturber inutilement les échanges commerciaux et les chaînes d'approvisionnement. Une non-conformité n'entraînera pas automatiquement un rappel des produits, une interdiction de mise sur le marché ou un retrait du marché.

Les autorités de surveillance du marché doivent dans un premier temps privilégier l'information et les mesures correctives et accorder aux opérateurs économiques un délai raisonnable pour remédier à la non-conformité.

➡ **Des questions ?** Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

LÉGAL

Nouvelle page du site Febelgra

regroupant toutes les informations sur le PPWR et l'EUDR

Nous avons ajouté une **nouvelle page** à notre site web. Vous la trouverez dans l'onglet « Durabilité », sous « Services », après vous être connecté à notre site www.febelgra.be.

Cette page regroupe toutes les informations pertinentes, les outils pratiques et les documents modèles relatifs au PPWR, à l'EUDR, au reporting de durabilité (CSRD & VSME) et à ClimateCalc.

Vous pourrez ainsi télécharger les modèles nécessaires à tout moment.

La page sera régulièrement mise à jour et développée au cours des prochains mois, afin de vous proposer toujours plus d'informations actualisées et d'outils pratiques sur le vaste thème de la durabilité.

➡ **Des questions ?** Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be



ACTUA

Febelgra plaide pour la prolongation du crédit d'impôt en faveur des publications papier

Le gouvernement fédéral se prononcera prochainement sur l'avenir du crédit d'impôt destiné aux publications papier. Febelgra plaide pour une prolongation d'au moins trois ans, car les conditions du marché restent aujourd'hui largement inchangées.

Une mesure transitoire temporaire

Le crédit d'impôt accordé aux éditeurs de publications papier arrivera à échéance le 31 décembre 2026. Cette mesure transitoire temporaire, introduite à la mi-2024 à la suite de la suppression de la concession de distribution de la presse de bpost, vise à compenser une partie de l'augmentation des coûts de distribution par le biais de la déclaration fiscale. Même si ce dispositif n'était pas parfait, il a constitué un soutien essentiel pour les éditeurs durant cette période de transition. À partir de 2027, cette aide risque toutefois de disparaître totalement et de manière définitive.

Une prolongation s'impose

À nos yeux, une prolongation est indispensable. Le marché de la distribution reste aujourd'hui insuffisamment concurrentiel et les conditions qui avaient justifié l'instauration du crédit d'impôt ont très peu évolué. C'est pourquoi nous demandons que cette mesure soit prolongée d'au moins trois ans, jusqu'à ce que le marché refonctionne dans de meilleures conditions et de manière démontrable. La suppression du crédit d'impôt entraînerait vraisemblablement une nouvelle hausse des coûts de

distribution, avec pour conséquences une réduction des tirages, voire la disparition de certaines publications papier. Ce crédit d'impôt ne bénéficie pas uniquement aux journaux et magazines commerciaux. Il concerne également les publications et bulletins d'information de nombreuses organisations non commerciales, telles que les associations locales, les syndicats, les mutualités, les établissements de soins et d'enseignement, les organisations culturelles et les fédérations professionnelles. Les répercussions d'une suppression dépasseraient donc le seul secteur de l'édition et affecteraient l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie graphique, y compris les imprimeries.

Au-delà de son importance économique, ce dossier présente également une forte dimension sociétale. Les publications papier garantissent un large accès à l'information, permettent de toucher les citoyens les moins actifs sur le plan numérique et contribuent au dynamisme de la vie associative. En outre, prolonger cette mesure serait un signal fort en faveur d'une politique publique cohérente et fiable. Une mesure transitoire a en effet vocation à être maintenue tant que les raisons qui ont justifié son introduction demeurent d'actualité.

Les initiatives de Febelgra

Au sein de la Commission spéciale Papier du Conseil central de l'Économie, Febelgra participe activement à ce dossier. Ces derniers mois, plusieurs réunions de concertation se sont tenues entre la Commission et les cabinets ministériels fédéraux. Febelgra y a pris une part active. Il est ressorti de ces échanges qu'il existe une réelle volonté d'entendre les arguments du secteur. Parallèlement, nous avons transmis notre position paper aux cabinets des ministres compétents.

Il reste désormais à attendre la décision du gouvernement fédéral. Dans le contexte budgétaire actuel, l'exercice s'annonce délicat, mais nous espérons que cette importante mesure transitoire sera maintenue.

Consultez ici notre position paper :



 **Des questions ?** Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

SOCIAL

Congé-éducation payé / Congé de formation flamand

Quels sont les droits et obligations du travailleur ? Quel est le salaire plafonné auquel il peut prétendre ? Et comment l'employeur peut-il introduire un dossier ?

Retrouvez toutes les informations utiles dans notre fiche d'information.

Scannez le code QR pour découvrir l'ensemble des informations.





CREATIVE POWER

by antalis

Les marques les plus emblématiques et des gammes raffinées de papiers de création pour la communication imprimée, l'emballage de luxe et l'édition.

Conqueror

OLIN

CURIOUS.

Keaykolour

Rives

DELOS

antalis.be

Consultez notre site web ou contactez nos conseillers en papier.
Nous serons ravis de vous aider !

Taxe sur la publicité non adressée : une brochure adressée à tous les bourgmestres

Une large coalition, dont Febelgra fait partie, prend la défense du commerce local.



Dans votre First Impression du mois de mai, nous attirions déjà l'attention sur la problématique de la taxe sur la publicité non adressée. Depuis lors, la Coalition Commerces et Publicité, un large regroupement d'acteurs des secteurs du commerce de détail et de l'imprimerie, auquel Febelgra participe activement, a adressé une brochure d'information à l'ensemble des bourgmestres belges. Parallèlement, la coalition a également introduit plusieurs recours devant le Conseil d'État.

"Si les taxes élevées freinent d'avantage la distribution de dépliant publicitaires locaux, les achats en ligne auprès de plateformes étrangères continueront de progresser, entraînant une augmentation du nombre de cartons collectés lors des tournées de ramassage à domicile" (UNIZO).

Une brochure adressée à tous les bourgmestres

Cette brochure explique pourquoi les règlements fiscaux actuellement appliqués ne sont plus défendables. Son principal argument repose sur le non-respect du principe d'égalité. En effet, seuls les commerçants locaux sont taxés pour la gestion des déchets, tandis que les plateformes étrangères d'e-commerce, telles que Shein et Temu, qui livrent chaque jour des colis en carton à domicile, ne contribuent en rien à ces coûts. La coalition invite les bourgmestres à engager un dialogue constructif et propose deux pistes de solution : supprimer cette taxe ou appliquer un tarif uniforme, conforme au système de Fost Plus.

Les principaux arguments

- Seuls les commerçants locaux sont soumis à cette taxe, contrairement aux plateformes étrangères.
- Les dépliant publicitaires ne représentent qu'environ 5 % du volume de papier et de carton collecté.
- La taxe est en moyenne 5 à 7 fois plus élevée que le tarif appliqué par Fost Plus, avec des écarts pouvant atteindre 60 fois ce montant.
- Selon une étude allemande, la publicité numérique présente une empreinte écologique pouvant être jusqu'à cinq fois supérieure à celle de la publicité sur papier.
- Sans dépliant publicitaires locaux, les risques de vacance commerciale et de perte de pouvoir d'achat au niveau communal augmenteront.

Demandez la brochure

Vous souhaitez consulter l'argumentaire complet ? N'hésitez pas à demander la brochure d'information via info@febelgra.be. Cette initiative constitue une nouvelle illustration concrète de l'engagement de Febelgra qui, aux côtés de ses partenaires sectoriels, continue de défendre les intérêts des imprimeries et des commerçants locaux.

FOCUS SUR INTERGRAF

INTERGRAF : la voix de l'industrie graphique européenne

Lorsqu'il est question de défendre les intérêts du secteur graphique au niveau européen, un nom s'impose rapidement : Intergraf. Depuis Bruxelles, l'organisation suit de près l'évolution de la législation européenne et veille à ce que les préoccupations du secteur graphique soient entendues par les décideurs européens. La Secrétaire générale Beatrice Klose œuvre dans ce sens depuis déjà 25 ans.

Cette comparaison illustre parfaitement la complémentarité entre les deux organisations. Depuis Bruxelles, Intergraf représente l'industrie graphique auprès de la Commission européenne, du Parlement européen et des autres institutions de l'Union européenne. Elle rassemble les positions de 22 fédérations nationales et les transforme en une voix européenne commune pour le secteur.

"Tout comme Febelgra défend les intérêts du secteur graphique en Belgique, Intergraf assure cette mission à l'échelle européenne."

Cette mission dépasse largement le simple suivi de la réglementation européenne. Intergraf intervient également en amont, lorsque les nouvelles législations sont encore en préparation. Cela passe notamment par des échanges avec la Commission européenne, l'élaboration de prises de position (position papers) et une collaboration étroite avec d'autres organisations professionnelles européennes. En identifiant suffisamment tôt les impacts potentiels des nouvelles règles pour les imprimeries, Intergraf contribue à ce que ces réglementations restent réalistes et applicables sur le terrain pour le secteur.

Une législation européenne aux conséquences concrètes

Ces dernières années, plusieurs dossiers européens majeurs ont mobilisé l'attention d'Intergraf. L'un des plus importants concernait

le règlement européen sur la déforestation (EUDR). Grâce aux efforts conjoints de différentes organisations sectorielles européennes, la majorité des produits imprimés ont finalement été exclus du champ d'application de cette réglementation. Pour de nombreuses imprimeries, **cette décision a permis de limiter considérablement les charges administratives**. Beatrice Klose souligne toutefois que cette exclusion implique également moins de contrôles pour certains produits imprimés importés, un point qui mérite de rester suivi attentivement.

Aujourd'hui, l'un des principaux dossiers suivis par Intergraf est le **règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (PPWR)**. Cette réglementation concerne non seulement les imprimeurs d'emballages, mais aussi toutes les entreprises qui utilisent des emballages pour transporter ou commercialiser leurs produits. Intergraf suit également de près le développement du **passport numérique des produits** (Digital Product Passport – DPP). Cet outil vise à améliorer la transparence sur les matériaux utilisés, la recyclabilité et l'empreinte environnementale des produits. Même si les premières applications concernent principalement des secteurs tels que les batteries ou le textile, Intergraf s'attend à ce que l'industrie graphique soit également concernée à terme.

La digitalisation constitue un autre défi majeur pour le secteur. Les modes d'information évoluent et certains supports imprimés, comme les manuels ou les brochures promotionnelles, sont progressivement remplacés par des alternatives numériques. Pourtant, selon Beatrice Klose, l'imprimé conserve toute sa pertinence. Plusieurs études démontrent que la communication imprimée attire



d'avantage l'attention et peut avoir un impact plus durable sur le comportement des consommateurs qu'une communication exclusivement numérique.

La force d'une collaboration européenne

Avec une équipe à taille humaine, Intergraf s'appuie sur l'expertise de ses fédérations membres pour suivre efficacement l'ensemble des dossiers européens. C'est pourquoi les fédérations nationales jouent un rôle essentiel dans son fonctionnement. À travers des groupes de travail spécialisés, elles apportent leur expertise technique et leur connaissance du terrain, permettant à Intergraf d'évaluer au mieux les conséquences des nouvelles réglementations pour le secteur.

Febelgra contribue activement à cette dynamique. Des représentants belges participent à différents groupes d'experts et apportent une contribution précieuse aux positions défendues par Intergraf auprès des institutions européennes.

"Nous transmettons les dossiers européens à nos membres, et ils nous apportent leur expérience du terrain. Grâce à cet échange, nous pouvons représenter le secteur de manière encore plus efficace."

Au-delà de la défense des intérêts du secteur, Intergraf joue également un rôle de plateforme d'échange et de collaboration. L'organisation entretient des liens étroits avec les acteurs des secteurs du papier, de l'emballage, de l'édition et des encres. Comme les réglementations européennes concernent de plus en plus l'ensemble de la chaîne de valeur, une **approche commune** permet au secteur de parler d'une seule voix.

Investir dans l'avenir

Intergraf ne se limite pas à la représentation du secteur auprès des institutions européennes. L'organisation investit également dans l'avenir de l'industrie graphique. Avec la campagne **Print Ahead**, Intergraf rappelle le rôle essentiel de l'imprimé dans notre société. L'objectif est de montrer que le papier et le numérique ne s'opposent pas, mais se complètent, et que l'imprimé demeure un média fiable, durable et inclusif. Le projet européen **Print Your Future**, financé par l'Union européenne, vise quant à lui à faire découvrir aux jeunes les nombreuses opportunités de carrière offertes par l'industrie graphique. À travers des témoignages, des exemples concrets et des outils de communication modernes, Intergraf souhaite montrer que le secteur graphique est innovant, technologique et bien plus diversifié qu'on ne l'imagine souvent.

#PrintAhead

Du hasard à la passion

Certaines carrières commencent par une opportunité inattendue. Pour Beatrice Klose, ce qui était au départ une simple candidature chez Intergraf, il y a 25 ans, s'est transformé en une véritable passion pour le secteur graphique.

"Lorsque j'ai postulé chez Intergraf, je pensais surtout aux livres, aux journaux et aux magazines. Ce n'est que plus tard que j'ai découvert à quel point ce secteur est vaste et innovant."

Selon Beatrice Klose, l'industrie graphique a connu une profonde transformation au cours des dernières décennies. Les imprimeries sont devenues de véritables partenaires pour leurs clients, capables d'aller

bien au-delà de la production d'imprimés. Elles accompagnent les projets, investissent dans de nouvelles technologies et proposent de plus en plus souvent des solutions globales.

Après 25 ans, Bruxelles reste pour elle l'environnement idéal. La dimension internationale, la proximité avec les institutions européennes et les échanges quotidiens avec des organisations issues de différents secteurs rendent son travail particulièrement stimulant.

Face aux nombreux défis européens qui attendent encore l'industrie graphique, un constat demeure : c'est **en partageant les connaissances et l'expérience du terrain** que le secteur pourra continuer à défendre efficacement ses intérêts au niveau européen. C'est précisément dans cette complémentarité que réside la force du partenariat entre Intergraf et des fédérations nationales telles que Febelgra.



Beatrice Klose
Secretary General



PrintAhead



Print Your Future



**Vous célébrez bientôt un anniversaire ou vous avez des nouvelles à partager ?
N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse marketing@febelgra.be.**

SALAIRES ET INDICES

update chiffres

	Indice santé	Indice lissé
fév 26	101,84	99,14
mar 26	101,63	99,38
avr 26	102,77	99,85
mai 26	102,69	100,19
juin 26	102,59	100,37
juil 26	103,24	100,77

Prévision de l'index

Ouvriers CP 130
Juillet 2026 : 2,06%

Employés CP 200
Janvier 2026 : 2,21%

Vous pouvez consulter les chiffres les plus récents sur notre site web :



Pourcentages onss						
à partir du 01.07.2026						
	OUVRIERS			EMPLOYÉS		
	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3
	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl
Montants de base	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88
Montants divers	11,26	12,95	13,00	5,69	7,38	7,43
Fonds de sécurité d'existence	1,31	1,51	1,51	0,23	0,23	0,23
Total montants employeur	32,45	34,34	34,39	25,80	27,49	27,54

Le paiement unique pour les vacances annuelles n'est pas repris dans ce tableau.

Charges sociales ouvriers (CP130)						
à partir du 01.07.2026						
	1 ÉQUIPE		2 ÉQUIPES		3 ÉQUIPES	
	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2103	21,03%	1,3032	30,32%	1,5130	51,30%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0288	2,88%	0,0298	2,98%	0,0298	2,98%
Charges sociales	1,5295	52,95%	1,5295	52,95%	1,5295	52,95%
Total charges sociales salariales	1,8800	88,00%	2,0231	102,31%	2,3439	134,39%

Calcul basé sur une entreprise de > 20 travailleurs et de classe salariale XIV. Il est tenu compte du non-versement du prélèvement anticipé de 22,80% pour travail en équipes.

Charges sociales employés (PC200)		
à partir du 01.01.2026		
	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2703	27,03%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0906	9,06%
Charges sociales	1,3123	31,23%
Total charges sociales salariales	1,7572	75,72%

Il n'est pas tenu compte de la diminution structurelle des charges, des éco-chèques d'un montant de 250 EUR (employé à temps-plein) et la prime de 250 EUR (introduction en 2016).

Indice salarial*		
Année	Date	Index
	01.07.2026	223,36
2026	01.01.2026	218,92
2025	01.07.2025	216,88
	01.01.2025	213,74
2024	01.04.2024	208,47
	01.01.2024	204,43
2023	01.02.2023	202,89
2022	01.12.2022	198,96
	01.10.2022	195,10
	01.08.2022	191,33



*Evolution du coût salarial horaire sur la base du coût salarial horaire en janvier 1993 (€ 18,8878 et indice salarial 100). Le calcul se base sur la catégorie salariale 14.

Indices papier					
Date	Offset sans bois	Maco sans bois	Maco avec bois	Maco hh LWC offset 60g	Maco hh SC offset 56g (A)
31.07.2026	321,83	324,31	368,26	363,37	373,15
30.06.2026	325,28	329,55	366,90	363,37	370,43
31.05.2026	325,28	329,55	366,90	363,37	370,43
30.04.2026	322,69	323,43	366,90	363,37	370,43
31.03.2026	312,34	312,07	356,27	348,93	363,62
28.02.2026	312,34	312,07	356,27	348,93	363,62
31.01.2026	312,34	312,07	356,27	348,93	363,62
31.12.2025	316,65	313,82	359,68	348,93	370,43
30.11.2025	318,38	316,44	359,68	348,93	370,43
31.10.2025	320,11	320,81	359,68	348,93	370,43
30.09.2025	325,29	326,93	360,91	350,04	371,79
31.08.2025	333,92	334,80	360,91	350,04	371,79
31.07.2025	335,65	337,42	360,91	350,04	371,79
30.06.2025	342,55	343,54	364,62	353,37	375,88
31.05.2025	350,32	354,90	364,62	353,37	375,88
30.04.2025	350,32	354,90	364,62	353,37	375,88

L'indice papier exprime l'évolution des prix du papier, une des principales matières premières de l'industrie graphique. Des indices sont calculés pour le papier Offset sans bois, Maco sans bois et Maco avec bois. La période de référence est les prix au 01.01.1973. Les indices des prix du papier ont été portés à 100 à cette date.

Vous trouverez les chiffres les plus récents sur notre site www.febelgra.be sous Services / Commercial / Etiquette SMI. Les auteurs, la rédaction et l'éditeur veillent à la véracité des informations publiées, pour lesquelles leur responsabilité ne peut être engagée.

TEAM

Je me présente :

Lynn Vermassen

Depuis le 22 juillet, j'ai rejoint l'équipe de Febelgra en tant que **Marketing, Communication & Event Manager**. Après plusieurs années passées dans le monde des agences, j'avais envie de relever un nouveau défi. C'est chez Febelgra que je l'ai trouvé. J'apporte avec moi une solide expérience, des idées novatrices et une approche pragmatique.

Au sein de Febelgra, je veille à la communication de notre fédération à travers nos différents canaux : le site web, les newsletters, les réseaux sociaux et bien sûr ce magazine,

le First Impression, dont vous découvrez aujourd'hui une nouvelle édition. Je contribuerai également à l'organisation de nos événements, des moments privilégiés pour nous retrouver et échanger avec nos membres.

En dehors du travail, j'aime passer du temps derrière les fourneaux ou découvrir de nouveaux restaurants. Pour garder l'équilibre, je chausse régulièrement mes baskets afin de relever de nouveaux challenge sportifs.

J'ai vraiment hâte de faire votre connaissance !



Et parce que Febelgra est avant tout une équipe, je profite de cette occasion pour vous (re) présenter également mes collègues qui contribuent chaque jour à faire vivre notre fédération :



Erik Van Laer
General Manager
a.i.

tient fermement la barre de Febelgra



Marisa Bortolin
Management
Assistant & Benefits
Administration

orchestre les dossiers et veille au bon déroulement des agendas



Jeroen Van Eetvelde
Legal & General
Counsel

veille à ce que tous les aspects juridiques soient parfaitement couverts



Annemie Peeters
Accountancy &
Administration

veille à ce que les chiffres soient toujours justes



Kelly Cincimino
HR Business Partner

votre personne de contact pour tout ce qui touche aux ressources humaines



Anna Skrinnikova
Digital Marketing &
Graphic Design

façonne l'image de Febelgra, sur papier et en ligne

EN BREF

Codes 2D : un nouveau défi pour les imprimeurs d'emballages

Les retailers remplacent de plus en plus les codes-barres classiques par des codes QR et DataMatrix conformes aux normes GS1. Pour les fabricants d'emballages, cela implique une nouvelle responsabilité : les codes imprimés doivent non seulement être correctement positionnés, mais aussi rester parfaitement lisibles aux caisses, tout au long de la chaîne logistique et par les consommateurs.

Selon Toby Hayhurst (Domino Printing Sciences), tout commence par le choix de la technologie d'impression, des équipements de vérification et d'un flux de production adapté. Les codes statiques peuvent être intégrés directement dans le fichier graphique, tandis que les codes variables ou sérialisés nécessitent

un workflow numérique avec des données variables. Dans certains cas, des connexions avec des bases de données ou des passeports numériques des produits sont également indispensables.

La qualité d'impression joue elle aussi un rôle essentiel. Le contraste, le support, l'adhérence de l'encre et la résolution déterminent la fiabilité de la lecture des codes. En investissant dès aujourd'hui dans les connaissances, les technologies et des accords clairs avec les marques, les fabricants d'emballages se positionnent comme des partenaires de choix dans la transition vers les codes 2D conformes à GS1.

Source : Domino Printing Sciences

Un nouveau PDG pour Miller Graphics Group

Après plusieurs années à la tête de Miller Graphics Group, Philippe Bataillie quittera ses fonctions l'année prochaine pour une retraite bien méritée. Dès le 18 août 2026, Christian Schøyen lui succédera en tant que Group President & CEO. Fort de plus de 25 ans d'expérience en leadership international, il aura pour mission de poursuivre la croissance du groupe et de renforcer sa position de spécialiste européen des solutions d'emballage.

Source : Miller Graphics Group

Cybersécurité dans les imprimeries

Le pic d'activité de l'automne approche : êtes-vous prêt ? Les plateformes de commande, solutions cloud et machines connectées optimisent la production, mais renforcent aussi l'importance d'une

cybersécurité efficace. Un contrôle rapide permet de sécuriser vos opérations et d'éviter les interruptions au moment où chaque délai compte.

Source : drupa

La durabilité reste une 'Priorité'

Depuis le 12 août 2026, les nouvelles règles européennes relatives aux emballages et aux déchets d'emballages sont entrées en vigueur. Pour les imprimeries, il est essentiel de continuer à suivre de près les évolutions concernant le PPWR, le règlement EUDR, le recyclage et l'écoconception. Restez informé(e) via notre site web et notre newsletter.

Source : Commission Européenne / Intergraf



L'Institut Plantin de Typographie fête ses 75 ans

Fondé en 1951 pour promouvoir la qualité de la typographie belge, l'Institut Plantin célèbre cette année 75 ans de passion, de transmission et d'innovation. Devenu une référence internationale en typographie, conception de livres et création de caractères, il continue de faire vivre le savoir-faire typographique tout en inspirant les nouvelles générations de professionnels.

Source : Museum Plantin-Moretus

ACTIVITÉS

Calendrier des activités



Jeudi 24 sept

📍 De Vleeshalle (Malines)

Inscriptions



Jeudi 22 oct

📍 TBC



Jeudi 19 nov

📍 TBC



30.10 - 04.11

📍 Kortrijk Xpo



10.11 - 15.11

📍 Antwerp Expo

Empack
Gent 2026

22 & 23 sept

📍 Flanders Expo

Salon professionnel dédié aux solutions d'emballage innovantes et durables.

SIGN2COM
2026

4 au 6 oct

📍 Kortrijk Xpo

Salon professionnel dédié à l'impression, à la signalétique, à la communication visuelle et aux médias.

Print & Sign
Awards 2026

10 nov

📍 Toyota World

Sign Benelux Awards
PRINTmatters Awards
FESPA Nederland
Innovatie Award.

FESPA Global Print
Expo 2027

6 au 9 avr 2027

📍 Messe München (Allemagne)

Salon professionnel dédié à dédié à la sérigraphie, à l'impression numérique, au grand format et à l'impression textile.

VIGC Découvrez comment, grâce à la bonne approche, vous pouvez répondre aux défis liés aux prix de l'énergie, à l'évolution de la réglementation et aux attentes des clients. Découvrez également comment le VIGC peut vous aider à faire de la durabilité un véritable atout pour votre entreprise.

Masterclass « Entreprendre de manière
durable et tournée vers l'avenir » (NL)

1 oct

📍 Toyo Ink Europe (Niel)

Découvrez, lors de cette masterclass pratique d'une journée, les enjeux actuels et futurs du secteur graphique.

Réseau d'apprentissage
« Climat et énergie » (NL)

8 oct

📍 Orakel Group (Retie)

17 nov

📍 Group Joos (Turnhout)

Ne vous contentez pas de vous inspirer : passez activement à l'action face aux défis énergétiques et climatiques de votre entreprise.



PAPYRUS
SMARTER WAYS FOR
BETTER DAYS

MultiArt® Volume!

Le nouveau papier couché mat bouffant aux propriétés haut de gamme.

Préparez-vous à découvrir MultiArt® Volume – le nouveau papier couché mat au bouffant élevé de notre famille Multi™ de papiers de qualité supérieure.

Ce papier se distingue par sa **main, la fidélité de sa reproduction d'images et son excellente lisibilité.**

MultiArt® Volume est fabriqué à partir de matières premières soigneusement sélectionnées et séduit les sens par son toucher riche, son opacité exceptionnelle et sa grande blancheur.

C'est le papier de qualité par excellence, disponible de 80 à 300 g/m², pour les travaux d'impression les plus exigeants.

Applications :

- Livres de lecture et livres de table nécessitant un rendu d'images réaliste et un texte clair : tels que les livres de cuisine, d'art, de nature et de paysages, d'architecture, de mode et de design
- Brochures et dépliants
- Carnets et calendriers
- Mailings directs et invitations
- Cartes et couvertures

Caractéristiques :

- Volume élevé
- Surface mate
- Qualité d'impression supérieure
- Excellente reproduction d'image
- Bonne lisibilité
- Surface d'impression lisse malgré l'épaisseur
- Opacité, luminosité et blancheur supérieures
- Absorption rapide de l'encre pour un temps de séchage optimal

First Impression est imprimé sur du **MultiArt Volume 115 g/m²** (intérieur) et du **MultiArt Volume 170 g/m²** (couverture).



Partners in Creativity

 **EASYPAY GROUP**
INNOVATION IN HR

 **HEIDELBERG**

antalisTM

Canon

 **DATALINE**

 **IGEPA**

Lab9 PRO

 **Monizze**

 **oud papier
JOZEF MICHEL**

PAPYRUS 

SARPI  **VEOLIA**

 **SELECT** | **b3ople**

VINK 
plastic solutions and more

 **WINTER & COMPANY**
Creative Coverings
since 1892

VBO FEB 
Verbond van Belgische Ondernemingen
Fédération des Entreprises de Belgique

 **FESPA**
profit for purpose